

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1303** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Lutte politique

(Page 12)

D. Mukwege prend le risque

Selon Interpol

**Plusieurs
indiens sont
impliqués
dans la
criminalité
financière en
RDC** (P. 2)

Norme ITIE

**Christian Mwando:
" Cette côte élevée
marque un grand
retour de notre
pays parmi les
pays transparents "**
(P. 4)



Est de la RDC

**Violents combats entre
alias M23 et les FARDC**

(Page 12)

Agression dans l'Est

**Des sénateurs américains
pour l'application des
sanctions américaines
contre le M23**

(Page 3)

**Nyota
TV**

**Retrouvez-nous
sur 348
Canal+!**

Linafoot D1 - 4e journée

**Tout Puissant
Mazembe écrase
l'AS Simba : 3 - 0 !**

(Page 11)

Selon Interpol

Plusieurs indiens sont impliqués dans la criminalité financière en RDC



De nombreux Indiens impliqués dans la criminalité financière en République démocratique du Congo (RDC) ont été indexés par INTERPOL, a révélé vendredi à l'ACP, Jean Baelongandi, Chef adjoint de la PNC en charge de la Police judiciaire, en marge de la 90ème assemblée générale de cette organisation à New Delhi.

« La délégation de la RDC a obtenu de l'Interpol l'indexation des personnes indiennes soupçonnées dans la criminalité financière au pays, par la communication de leurs identités à ses services attirés », a déclaré le commissaire général adjoint, qui a refusé de donner des détails sur les crimes commis par ces Indiens, l'instruction étant secrète.

« Une séance de travail a, par ailleurs, été tenue avec l'inspecteur général des finances, Jules Alingete, et le directeur de

L'Interpol chargé de l'unité anti-corruption et lutte contre la criminalité financière, sur l'assistance de cette organisation internationale à la RDC, pour la recherche des criminels financiers », a affirmé

Jean Baelongandi.

Les 194 pays membres de l'Organisation internationale de la Police criminelle se sont réunis, du 18 au 21 octobre 2022 à New Delhi, en Inde, pour renforcer leurs actions de collaboration, en vue d'enrayer la criminalité financière et la corruption.

La délégation congolaise à ces assises a été composée des responsables du parquet, de la Direction générale des migrations (DGM), la Direction générale des douanes et assises (DGDA), l'Office congolais de contrôle (OCC), et de la Banque centrale du Congo (BCC).

Créée le 07 septembre 1923, l'Organisation internationale de la police criminelle a pour mission de promouvoir la coopération policière internationale. Elle a son siège à Lyon, en France.

Stéphanie Mukinzi M & ACP

Gouvernement

Chaque ministre convié à déposer le rapport à mi-parcours



Lors de la soixante-quatrième réunion du Conseil des ministres du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) présidée en visioconférence par le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, vendredi 21 octobre dernier, le Chef du gouvernement a exhorté à tous les ministres de faire une auto-évaluation, et de présenter un rapport axé sur les résultats.

En effet, selon ce compte-rendu de la 74e réunion des ministres, à près de deux mois de la fin de l'année 2022 en cours, le Premier ministre a estimé opportun pour son gouvernement, de procéder à une auto-évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action 2021-2023 qui se résume en quatre secteurs à savoir : « Politique, Justice, Défense et Sécurité » ; « Economie et Finances

» ; « Reconstruction » ; et « Social et Culturel ».

À en croire le ministre du Numérique Désiré-Cashmir Kolongele Eberande,

qui a fait ce compte-rendu en l'absence du porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya en mission, le Premier ministre Sama Lukonde a insisté sur la nécessité de ne ménager aucun effort pour poursuivre la réalisation des actions prévues, lesquelles doivent concrétiser la vision du président de la République, chef de l'État, celle de bâtir un Congo Fort, Prospère et Solidaire.

« Pour ce faire, le chef du gouvernement a exhorté chaque ministre, chacun en ce qui le concerne, à se livrer à cette exigence de la gestion axée sur les résultats, pour identifier les actions totalement réalisées, celles en cours et celles non encore réalisées. Cet exercice de management public va permettre au gouvernement de mieux s'acquitter de son devoir de redevabilité en toute transparence vis-à-vis du peuple », rapporte-t-il.

Raphaël Firió/politico.cd

Assemblée Nationale

Quatre anciens gouverneurs réclament leur réintégration

Trois gouverneurs honoraires et un vice-gouverneur ont réclamé, samedi 22 octobre, leur réintégration à l'Assemblée nationale, après leurs fonctions électives. L'un d'eux, Crispin Ngbundu, s'est étonné que leurs dossiers ne soient pas résolus sept mois après l'arrêt de la Cour Constitution, les réhabilitant.

Cet ancien gouverneur de la Mongala a jugé « injuste » ce comportement du bureau de l'Assemblée nationale :

« C'est au nom de mes collègues gouverneurs honoraires du Kasai-Central, Martin Kabuya, du Kongo-Central Atou Matubuana, du vice-gouverneur de Kinshasa Néron Mbungu et de moi-même Crispin Ngbundu que je prends la parole pour dénoncer le comportement injuste et anticonstitutionnel du bureau de l'Assemblée nationale ».

Il a accusé le bureau Mbose de torpiller la Constitution du pays et de faire fi



de l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui, depuis mars dernier, définitivement tranchant sur cette question de la reprise des mandats parlementaires des anciens gouverneurs et vice-gouverneurs.

Crispin Ngbundu a rappelé des articles 151 et 166 de la constitution qui autorisent à un parlementaire de reprendre de plein droit son mandat, après sa fonction élective.

« Depuis lors, le président de l'Assemblée nationale n'a jamais instruit ses

services à inscrire nos noms afin de nous permettre de siéger valablement », s'est-il plaint.

Face à cette injustice criante, Crispin Ngbundu a appelé à l'arbitrage du chef de l'Etat pour qu'ils rentrent dans leur droit.

Contacté, le rapporteur de l'Assemblée nationale, Joseph Lembi dit connaître ce dossier. Il estime par ailleurs que cette question sera résolue entre la Cour constitution et la chambre basse du Parlement.

Conflit intercommunautaire à Kwamouth : le Cardinal Ambongo alerte

« Si on n'y prend pas garde, ça peut atteindre Kinshasa »

Le Cardinal Fridolin Ambongo craint que le conflit intercommunautaire à Kwamouth dans la province du Mai-Ndombe, puisse atteindre Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo, si tout n'est pas fait dans le sens d'y mettre fin.

Il a exprimé cette inquiétude au cours d'une conférence de presse tenue le vendredi 21 octobre 2022 à l'archevêché de Kinshasa, au terme de sa visite effectuée à Kwamouth.

« L'extension de ces conflits au-delà du territoire de Kwamouth vers les territoires

En outre, le Cardinal Fridolin Ambongo a souligné qu'il y a lieu de faire le rapprochement entre les événements de Kwamouth, et les massacres de Yumbi en 2018, toujours au Mai-Ndombe et dans le contexte pré-électoral.

« De même, la question du bloc pétrolier et celle de la réhabilitation de la RN 17, avec toutes les redevances qui y sont liées, sont à prendre en compte dans la recherche de la compréhension de la situation qui prévaut actuellement sur le territoire de Kwamouth », a-t-il renchéri.

conflits Teke/Yaka. Il a soutenu que la réalité est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit.

« De fait, plusieurs groupes ethniques de la RD Congo (Les Bangala, les Batetela, les Balubas, les Bambala, pour ne citer que ceux-là) sont d'une manière ou d'une autre concernés par ces conflits, même si les Yaka sont majoritaires dans cette contrée. Et pour les Teke, tous ceux qui ne sont pas les leurs sont à ranger dans la catégorie des Yaka », a-t-il martelé.

Le Cardinal Fridolin Ambongo reste convaincu, tenant compte des éléments qu'il a recueillis sur terrain, qu'il s'agit principalement des conflits liés à la question de terres et donc de propriété. A l'origine, le territoire de Kwamouth appartenait aux Teke. Mais au fil des années, d'autres tribus sont venues s'y installer, soit en prenant des terres en location, soit en achetant des terres, devenant ainsi des propriétaires, employant de la main d'œuvre qui vient de partout, et surtout des quartiers populaires de Kinshasa.

Actuellement, l'archevêque de Kinshasa a insisté sur le fait que l'on ne peut pas dire que les Teke sont toujours majoritaires sur ce territoire, désormais habités par d'autres.

Jephté Kitsita/7/7.cd



voisins, notamment vers Bagata dans la province de Kwilu. Si on n'y prend pas garde, ces conflits peuvent aussi Kinshasa », a indiqué l'archevêque de Kinshasa.

S'agissant du conflit, l'archevêque de Kinshasa a confirmé qu'il est intercommunautaire et non comme cela est décrit de manière simpliste comme

Nécrologie

M a d a m e B é a t r i c e Kitengie et toute la famille MUKADI annoncent avec douleur le décès inopiné et brusque de leur frère aîné Théophile KAMBA Muzenga survenu le mardi 18 octobre matin à Kinshasa. Les détails et le programme du deuil seront communiqués ultérieurement.



Nécrologie

Jean Pierre Kabengele n'est plus. Cet ingénieur congolais de l'audiovisuel s'est éteint le mardi 18 octobre après-midi à Lubumbashi. Ancien de la Rtc, de Digital, Nyota et Mikuba, Jean Pierre rend l'âme après une longue maladie. Que son âme repose en paix.



Agression dans l'Est

Des sénateurs américains pour l'application des sanctions US contre le M23

Dans une correspondance adressée conjointement à **A n t o n y B l i n k e n** et **J a n e t Y a l l e n**, respectivement secrétaire d'État au Département d'État et Secrétaire au Département du Trésor des USA, des sénateurs américains ont exprimé leurs inquiétudes sur la situation sécuritaire dans la partie orientale de la RDC, avec l'exhumation du groupe terroriste du M23.



Les sénateurs notent par ailleurs que ces rapports « horribles » surviennent alors que le M23 affiche des capacités offensives plus conformes à une armée conventionnelle qu'à un groupe d'insurgés désorganisé.

Dans cette correspondance datée du 20 octobre courant, ces sénateurs rappellent que c'est depuis fin 2021 que le M23 a lancé des attaques de plus en plus « sophistiquées et meurtrières » contre le gouvernement congolais, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et des civils.

Ces sénateurs qui appuient leur inquiétude par des rapports crédibles d'organisations de défense des droits de l'homme établies qui indiquent que le M23 dispose d'un approvisionnement régulier en armes et munitions modernes qui permet à ses membres de frapper régulièrement des cibles sur de longues distances et d'exécuter des tirs de précision contre des avions, estiment que le M23 bénéficie d'un soutien direct parrainé par un État.

A cet effet, ils ont plaidé pour l'actualisation de l'application des sanctions américaines contre le M23.

« Compte tenu des années et du degré de souffrance humaine dans l'est du Congo, nous demandons une mise à jour sur l'application en cours des sanctions américaines contre le M23, comme l'exige la loi publique 112-239 », peut-on lire dans cette correspondance rendue publique.

« Depuis le début de cette année, plus de 700 000 personnes ont été contraintes de fuir leur foyer, faisant de nombreux morts parmi les civils. Des groupes de défense des droits de l'homme ont suivi des cas de torture, de viol et de civils emprisonnés forcés à se livrer au cannibalisme avec leurs codétenus assassinés », déplorent les sénateurs.

A les en croire, leurs capacités leur ont permis de prendre le contrôle des positions tenues par les Congolais soutenus par la MONUSCO et de tenir du territoire. « En effet, le chef de la force de la MONUSCO a prévenu qu'elle pourrait se trouver confrontée à une menace qui dépasse ses capacités actuelles », ont-ils rap-

pelé. Compte tenu de la grave menace qui pèse sur la sécurité régionale et des violations confirmées des droits de l'homme, ces sénateurs estiment que les USA doivent continuer à demander des comptes à ceux qui soutiennent ces actes horribles.

En rappel, le Congrès Américain a inclus une exigence dans la loi d'autorisation de la défense nationale de l'exercice 2013 il y a près d'une décennie imposant des sanctions à ceux qui fournissent un soutien matériel et financier au M23.

« Cela reste en vigueur, et nous demandons respectueusement une mise à jour sur les personnes et les fonctionnaires des gouvernements étrangers que vos ministères croient fournir soutien au M23, qui peut se faire par annexe classée si besoin », ont-ils dit avant de conclure « Nous vous demandons également de détailler vos efforts actuels pour identifier et sanctionner davantage les personnes et les responsables engagés dans le soutien au M23 ».

Les Etats-Unis avaient placé le chef du Mouvement du 23-Mars (M23), Sultani Makenga, sur leur liste noire des personnes physiques ou morales sanctionnées pour leur participation au conflit en République démocratique du Congo. Le Trésor Américain avait indiqué que les sanctions concernaient la saisie des biens et richesses de ce dernier se trouvant aux Etats Unis d'Amérique, et l'interdiction de toute transaction entre Makenga et l'Amérique.

Carmel Ndeo/politico.cd

Elections 2023

La CENI en campagne pour la révision du fichier électoral

Le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis Kadima, a donné le coup d'envoi, ce vendredi 21 octobre 2022, à la campagne de sensibilisation de la population en prélude des opérations d'identification et enrôlement des électeurs.

Pour une première fois, ces opérations se dérouleront aussi bien sur l'ensemble du territoire national que dans les cinq pays étrangers retenus pour la phase pilote du vote des congolais résidant à l'étranger à savoir la France, la Belgique, les États-Unis, l'Afrique du Sud, et le Canada.

Le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a rappelé que les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs seront menées en étroite collaboration avec l'Office national de l'identification de la population (ONIP) et l'Institut national de la statistique (INS).

« La mutualisation des opérations va consister en la mise en commun des ressources humaines, techniques, logistiques et matérielles dédiées à la réalisation des activités communes », a précisé Denis Kadima Kazadi.

D'après lui, la CENI est décidée à tout mettre en œuvre pour la réussite des scrutins libres, démocratiques et transparents en 2023. « Mon équipe et moi travaillons dans un contexte différent et sommes engagés à faire les choses différemment dans le cycle électoral en cours. La CENI est décidée à tout mettre en œuvre pour accomplir la mission légale qui lui est confiée : celle d'organiser en toute indépendance et impartialité des scrutins libres, démocratiques et transparents. », a-t-il déclaré.

Après la publication de la Feuille de route 2021-2027 et du Plan stratégique 2022-2026, Denis Kadima annonce que le calendrier électoral devrait être rendu public au cours du mois de novembre 2022.

En conséquence, il a appelé toutes

les parties prenantes à travailler pour une forte sensibilisation de la population en vue de garantir la réussite des opérations d'identification et enrôlement des électeurs prévues au mois de décembre 2022.

Auparavant, M. Didi Manara, Deuxième Vice-Président de la CENI, a expliqué le bien-fondé de cette campagne de sensibilisation.

« A cette étape d'identification et d'enrôlement des électeurs, la sensibilisation est très importante dans la mesure où elle doit conscientiser et mobiliser les citoyens en vue d'intégrer le fichier électoral lequel doit être le plus inclusif possible », a affirmé Didi Manara.



Et de poursuivre : « Il est question de tisser un maillage le plus touffu possible pour qu'aucune portion de la population ne soit laissée pour compte ».

Durant cette campagne de sensibilisation à l'enregistrement des électeurs, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) prévoit d'utiliser des approches adaptées à chaque cible.

Pour ce faire, plusieurs outils de sensibilisation sont produits. Qu'il s'agisse des dépliants, affiches, des polos, képis, banderoles en plus des messages diffusés à travers les médias traditionnels ainsi que dans la presse en ligne.

Dans le cadre du lancement de ces activités de sensibilisation de la population, la CENI a organisé une caravane motorisée, ce vendredi 21 octobre 2022, à travers les principales artères de la ville de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).

Patrick Momboka/zoom.cd

Le M23, une armée conventionnelle

Changement climatique

F. Tshisekedi et Akufo-Addo harmonisent la stratégie face aux pollueurs

Les Présidents Félix Tshisekedi (République démocratique du Congo) et Akufo-Addo (Ghana) ont harmonisé, jeudi à Accra, la stratégie africaine pour obliger les pollueurs à verser des compensations financières, en vue de lutter contre les changements climatiques, a-t-on appris de la présidence congolaise.

Face à la lutte contre le changement climatique et à la réticence des pays pollueurs qui tardent à réaliser leurs promesses faites à la Conférence des parties sur le changement climatique (COP26) à Glasgow (Ecosse), les deux pays affûtent leurs armes, au nom du continent, en vue de la COP27 prévue au mois de novembre en Egypte.

« Il faut donner plus d'argent à l'Afrique pas par charité mais pour sauver l'humanité », a déclaré à l'ACP une source de la Présidence congolaise, rappelant cette alerte de Félix Tshisekedi lors dudit sommet.

« La RDC a pris conscience de son rôle de bouclier de l'humanité face à la menace du changement climatique », a ajouté la même source.

Un travail d'ensemble depuis Rotterdam

En effet, au sommet de Rotterdam (Pays-bas) sur l'adaptation en Afrique, en septembre 2022, les deux présidents (Tshisekedi et Akufo-Addo) ont décidé de « travailler ensemble pour faire entendre haut et fort la voix de l'Afrique et des pays vulnérables pour une plus grande justice dans la gestion des impacts du changement climatique », rappelle-t-on.

s'agissait des assises organisées, en prélude de la Conférence des parties sur



le changement climatique (COP27), en collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international, l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique ainsi que le Forum sur la vulnérabilité climatique.

Ce sommet devait permettre d'accroître les soutiens et les ressources pour le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique, programme phare du continent, fait-on savoir.

Ce programme vise à concrétiser la vision de l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique en mobilisant 25 milliards de dollars d'investissements d'ici à 2025 pour l'adaptation au climat dans les domaines de la sécurité alimentaire, des infrastructures résilientes, des emplois verts et de la finance climatique.

Les deux Chefs d'Etat ont donc intérêt à mettre en commun leurs stratégies dans ce rendez-vous mettant en scène des protagonistes aux agendas divergents.

La RDC assure, en effet, la présidence tournante de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et celle de la Communauté de dé-

veloppement de l'Afrique australe (SADC).

Ce pays d'Afrique centrale est, en outre, « pays-solution pour la l'atténuation du réchauffement climatique (les tourbières, la forêt équatoriale) et pour l'adaptation (minerais stratégiques pour batterie électriques et production de Hydrogène vert) », fait remarquer la Présidence.

Quant au Ghana, ce grand pays de l'Afrique occidentale préside l'Association des pays vulnérables au changement climatique, indique-t-on.

La forêt du bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical

La forêt du bassin du Congo en Afrique centrale est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. Elle couvre près de trois millions de km² et est partagée entre six pays, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, affirment les observateurs

Ils ajoutent que cette forêt, deuxième forêt tropicale du monde, couvre six États, et contient un quart de ce qu'il reste de la forêt tropicale sur Terre, le Brésil ayant détruit d'une façon désordonnée la sienne.

Par ailleurs, au dialogue de haut niveau du « Forum des nations vulnérables » organisé par la présidence ghanéenne lors de la pré-COP27, à Kinshasa, Ève Bazaiba Masudi, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Environnement de la RDC, avait salué cette volonté d'harmoniser une stratégie commune à l'aube de la COP27.

« Travaillons ensemble pour faire en sorte que les pays développés remplissent leur obligation de financement annuel de 100 milliards de dollars, comprenant un fonds égal pour l'atténuation et l'adaptation. Nous devons également travailler ensemble pour que les pays émetteurs fassent le nécessaire pour contenir l'augmentation de la température à 1,5! », a-t-elle déclaré.

Ce, avant d'ajouter : « lors de la COP27, nous devons travailler ensemble pour garantir que les pays en développement aient accès à des niveaux adéquats de financement climatique pour mettre en œuvre nos engagements climatiques ».

Les relations de coopération entre la Ghana et la RDC ont démarré au matin de l'accession de ce dernier pays à l'indépendance.

Lorsque le Congo, nouvellement indépendant, avait fait face à une mutinerie des forces armées, dans la province du Katanga, les troupes ghanéennes figuraient parmi les africains qui ont combattu aux côtés notamment des Guinéens et Marocains, au sein de la Mission des Nations Unies pour le Congo (ONUC), rappelle-t-on.

ACP

Norme ITIE

Christian Mwando : " Cette côte élevée marque un grand retour de notre pays parmi les pays transparents "



Au cours d'un point de presse tenu, jeudi dernier, à Kinshasa, le ministre d'Etat en charge du Plan a salué le score obtenu par la République démocratique du Congo, dans la mise en œuvre de la Norme de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Pour Christian Mwando, cette côte élevée marque un grand retour du Congo-Kinshasa parmi les pays transparents en matière d'industries extractives.

« Cette côte élevée de transparence marque quand-même un grand retour de notre pays parmi les pays étant cotés comme des pays transparents. Notre pays a toujours généralement été considéré par le passé, comme un pays où le taux de l'opacité, le taux de corruption est assez élevé. Ce bon score va nous permettre de consolider notre position notamment avec les institutions financières internationales qui se basent aussi sur notre manière de faire notamment dans la publication des rapports et tout ce que nous avons comme accords avec les partenaires qui œuvrent dans le secteur minier, dans le secteur hy-

drocarbures, le secteur forestier, etc », a déclaré ce membre du gouvernement.

En outre, il a souligné que cette côte va aider aux programmes que le gouvernement a avec les institutions financières internationales, notamment le Fonds Monétaire International (FMI).

« Je crois que cette cotation va aider également au programme que nous avons avec le Fonds Monétaire International qui tenait à ce que nous puissions faire montre du respect de la norme ITIE pour pouvoir avec nous dans le programme que nous avons en cours », a soutenu le ministre Mwando.

Par ailleurs, le numéro un au ministère du Plan a félicité le président de la République, le premier ministre mais aussi le gouvernement et le comité de l'ITIE-RDC pour les efforts consentis en vue d'aider le pays à devenir conforme à la Norme ITIE.

« Nous avons tenu, par cette occasion, à féliciter le président de la République qui est à la charge pour cette option d'être un pays transparent et de lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques, féliciter le gouvernement, le premier ministre en tête, et féliciter l'ensemble du comité exécutif sans oublier le coordonnateur national », a-t-il ajouté.

Pour rappel, la RDC est devenue conforme à la Norme ITIE après avoir obtenu le score général élevé de 85,5 points.

Prince Mayiro/7sur7.cd

RDC-Angola

Cap sur la promotion de la stabilisation des communautés frontalières

Le Fonds des Nations-Unies pour la consolidation de la paix a financé le projet : « Promouvoir la stabilisation des communautés frontalières par le biais des solutions durables pour les flux migratoires mixtes et une gestion efficace des frontières entre l'Angola et la RDC Congo » pour améliorer la sécurité humaine le long de la frontière commune entre les deux pays.

Ce projet, mis en œuvre par l'Agence des Nations-Unies pour les Migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) vise à promouvoir la coexistence pacifique et à améliorer la sécurité humaine le long de la frontière entre la RDC et l'Angola en contribuant à une gestion efficace des frontières et à des solutions durables pour les populations en mouvement.

C'est dans ce cadre que l'OIM, en collaboration avec le HCR, a organisé jeudi dernier dans la ville de Kinshasa, la première réunion du comité de pilotage dudit projet pour s'assurer de son appropriation au niveau national.

Prenant la parole en premier, Patrick Yav, coordonnateur-pays a.i du système des Nations-Unies en RDC, a fait savoir que le Fonds des Nations-Unies pour la consolidation de la paix finance ce projet à hauteur de 5 millions de dollars américains.

« Ce projet qui est entièrement financé par le Fonds des Nations-Unies pour la consolidation de la paix à hauteur de 5 millions de dollars américains, est mis en œuvre conjointement par l'OIM et le HCR en RDC et bien-sûr aussi en Angola. Il vise à contribuer à la stabilisation durable des communautés situées à la frontière entre la RDC et l'Angola, en renforçant la gestion des migrations et en favorisant la cohésion sociale », a-t-il affirmé.

Selon lui, cet objectif sera atteint en améliorant les capacités de gestion des coordinations de deux pays tout en créant un environnement propice à la coexistence pacifique autour et au retour volontaire.

Pour sa part, le ministre du Plan, Christian Mwando, a salué l'initiative de ce projet et s'est dit persuadé qu'il contribuera à la stabilisation



durable des communautés situées à la frontière entre la RDC et l'Angola.

« C'est ainsi que je salue l'initiative de ce projet mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Réfugiés et le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) grâce au financement des Nations-Unies pour la consolidation de la paix. Et je reste qu'à terme, il contribuera à la stabilisation durable des communautés situées à la frontière entre la RDC et l'Angola en renforçant la gestion des migrations et en favorisant la cohésion sociale », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « Je peux vous assurer du soutien indéfectible de son excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et du gouvernement congolais dans la mise en œuvre de cette initiative qui contribuera, sans nul doute à la stabilisation des communautés, des personnes déplacées et des retournés de l'Angola dans le Kasai et Kasai Central. Je voudrai, à cet effet, inviter tous les services de l'Etat concernés tant au niveau national que provincial à ne ménager aucun effort pour la réalisation des objectifs du projet ». Ce membre du gouvernement Sama Lukonde a souhaité que ce projet s'étende dans d'autres provinces où les besoins se font sentir.

Le projet transfrontalier RDC - Angola concerne les provinces du Kasai et du Kasai Central au Congo-Kinshasa. Le comité de pilotage se réunira chaque 6 mois pour formuler des recommandations en vue d'atteindre les objectifs assignés.

Prince Mayiro/7sur7.cd

Forum d'évaluation du Code minier

La FEC recommande la suppression de toutes les taxes redondantes

La Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) a clôturé, le jeudi 20 octobre 2022, à Kinshasa, un forum minier axé autour du thème : « L'activité minière en RDC et ses défis : évaluation du Code minier révisé de 2018 ».

Au terme de ces assises, plusieurs recommandations ont été formulées par les quatre commissions mises en place à cet effet. Il s'agit de la Commission Droit minier; la Commission Energie, Transport et Logistique; et la Commission Fiscalité et Douane.

Primo : Commission Droit minier

A ce niveau, six problèmes ont été identifiés :

– le problème d'accès à l'exercice des Droits Miniers et de Carrière : il a été recommandé de réviser l'article 23 bis du Code minier en éclaircissant les conditions réservées aux personnes morales de droit congolais et celles requises pour les étrangers.

– l'immixtion des services non autorisés dans l'administration du Code minier et de ses mesures d'application. Ici, il faut clarifier les services relevant de chaque ministère autorisé à intervenir dans le cadre de l'article 16 du Code minier.

– le problème de l'envahissement des périmètres des droits miniers et de carrières : Pour y remédier, les participants suggèrent qu'il faut accélérer la création de plusieurs ZEA viables et élargir le point e de l'article 30 du Code minier et diversifier les activités économiques des artisanaux.

– le non-respect de délai dans la procédure d'octroi des droits miniers ou de carrières et de la délivrance des titres miniers et des carrières. A ce sujet, ils estiment qu'il faut instruire le Cadastre Minier afin que ce service respecte les délais prévus dans les textes juridiques et les dispositions relatives à l'octroi d'office.

– l'industrialisation du secteur minier : il faut insérer dans le règlement minier des dispositions fixant le contenu du plan d'industrialisation ainsi que les modalités de dépôt d'instruction, d'approbation et de suivi de ce plan.

– l'institution des zones d'exploitation artisanale : il faut respecter les dispositions faisant obligation au Ministre de requérir les avis prévus à l'article 109 du code minier.

Secundo : la Commission Energie, Transport et Logistique

Cinq problèmes ont été identifiés :

– les problèmes de l'insuffisance dans la fourniture de l'énergie électrique en quantité et en qualité pour couvrir la demande énergétique croissante des sociétés minières.

Ici, il a été recommandé à court terme de réhabiliter les centrales hydroélectriques existantes à travers des Partenariats Public Privé (SNEL et sociétés minières).

– les mesures incitatives à l'investissement dans le secteur : la Commission a

recommandé au Premier Ministre de renouveler pour une durée minimum de 5 ans le Décret n°18/054 du 27 décembre 2018 fixant les dispositions pratiques portant mesures d'allègements fiscaux et douaniers applicable à la production, à l'importation et l'exportation de l'énergie électrique qui expire le 26 décembre 2022.

– la stabilité du réseau où sera injectée l'énergie provenant de nouvelles centrales : il a été recommandé d'adopter une approche globale mettant autour de la table les clients miniers et la SNEL pour une réhabilitation pouvant sécuriser tous les clients connectés au réseau.

– l'amélioration du climat des affaires : il a été recommandé de supprimer toutes les taxes redondantes et annuler les contrôles intempestifs initiés par les services de l'Etat qui plombent et retardent le développement du secteur.

– le transport des produits miniers marchands par routes et les problèmes d'accès aux sites de développement de nouvelles centrales hydroélectriques : il a été recommandé de diversifier les moyens de transport et logistique en recourant aux routes et chemins de fer et de promouvoir la production de l'énergie électrique au Nord vers Kisangani ou il y a les réserves de fer dans la production de l'acier pour la construction des chemins de fer et autres matières métalliques.

Tertio : la Commission Environnement, RSE et Local content

Sept problèmes ont été identifiés :

– le problème de superposition et empiètement des droits miniers sur les zones des réserves naturelles (aires protégées) : il a été recommandé de réviser l'article 5 du Règlement minier pour le conformer à la Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

– le problème de conflit de compétence et de l'absence de coordination entre la Direction de Protection de l'environnement (DPM), l'Agence congolaise de l'environnement et la Coordination de l'Environnement en matière de contrôle et de suivi des obligations environnementales : il faut respecter les dispositions légales et réglementaires et accélérer le processus de résolution de ces problèmes par les trois institutions au niveau du gouvernement et du parlement.

– la problématique de la gestion des déchets et rejets des entreprises minières qui polluent souvent l'environnement : il faut renforcer la réglementation pour une bonne gestion des déchets miniers et leur valorisation et recyclage.

– la problématique de la consultation des communautés et de non-remise du résumé et non-publication des EIES et PGES : la Commission a recommandé qu'il faut respecter la législation par les entre-



prises minières et instaurer une sanction administrative ou pécuniaire à l'endroit des entreprises qui ne se conforment pas à cette obligation.

– la problématique du double paiement de la taxe sur le déboisement en cas de changement de localisation de la zone à déboiser : il faut considérer la taxe payée pour les zones effectivement déboisées et effectuer le contrôle de terrain pour constater les zones effectivement déboisées.

– les interprétations diverses des textes des lois et leurs mesures d'application concernant la RSE : il faut vulgariser le Code minier et ses mesures d'application et renforcer les capacités des parties prenantes impliquées dans le secteur minier.

– la problématique de détermination du budget (minimal) du cahier des charges : il faut faire une étude pour voir ce qu'on peut faire pour examiner le paramètre pouvant aider à déterminer le budget du cahier des charges.

Quarto : la Commission Fiscalité et Douane

C'est dans cette commission où figurent plusieurs plaintes des opérateurs minières à savoir :

– la problématique du non-respect du principe de l'exhaustivité et exclusivité du régime fiscal du secteur minier : il a été recommandé de se conformer aux dispositions de l'article 276 du Code en récusant toute législation contraire au Code minier et de saisir le Gouvernement pour dénoncer toute pratique contraire.

– le non-respect des dispositions de l'article 234 alinéa 3 qui limitent le taux des redevances à payer à l'exportation à 1% de la valeur commerciale brute : il a été recommandé d'harmoniser les vues pour avoir une seule valeur de base et c'est la valeur commerciale brute tel que le dit le Code minier et de faire respecter cette interprétation à toutes les parties.

– la problématique de la non application des dispositions de l'article 220 alinéa 3 : il faut adopter les principes de base en matière d'allègements à accorder aux provinces requérantes pour éviter la discrimination fiscale.

– la difficulté d'interprétation des articles 71 et 80 au sujet de la participation gratuite de l'Etat lors de l'obtention du permis et lors du renouvellement dudit permis d'exploitation : il a été recommandé d'améliorer la législation en apportant des éclaircissements en cas de détention de plusieurs permis pour un seul projet minier et de prendre une mesure réglementaire pour expliciter.

– la problématique du non remboursement du crédit TVA : mettre en place la franchise TVA (qui permet de suspendre la collecte de la TVA à l'intérieur) afin de soulager l'industrie locale et la rendre compétitive dans le secteur minier.

– la problématique de l'impôt Spécial sur les Profits Excédentaires ou l'impôt sur les supers profits sur des bases contestables : il a été recommandé de convoquer une séance d'harmonisation des vues entre la tripartite Présidence-Gouvernement-FEC.

– la problématique de réclamation de l'impôt sur les engins qui circulent dans le site minier et leur immatriculation : il faut faire respecter les dispositions des lois.

– la problématique de perceptions irrégulières dans Sydonia et hors Sydonia lors des opérations d'exportation des produits miniers marchands : il faut faire appliquer la Loi en la matière et le cas échéant rémunérer ces services avec les 1% de droit de sortie collectée par la DGDA.

– la problématique de la multiplicité des plateformes : il faut appliquer le Décret limitant le nombre des services opérationnels aux frontières.

– la problématique des contentieux douaniers sujets à plusieurs mesures de contrainte précipitées à l'encontre des entreprises minières, bloquant ainsi leurs opérations d'Import/Export : il faut respecter la procédure de débats contradictoires.

– le problème de l'assainissement de l'espace professionnel des commissionnaires en douane et persistance du manque ou de la mauvaise connexion Sydonia.

Nadine Fula/zoom.eco

Essor de la RDC

L'exploitation des blocs pétroliers et gaziers : voie incontournable



L'exploitation des blocs pétroliers et

gaziers demeure une voie incontournable pour l'essor de la République démocratique du Congo (RDC) a indiqué Innocent Cigoho, consultant et expert environnementaliste, au cours d'un entretien accordé samedi à l'ACP.

« Le défi pour le développement de la RDC consiste à utiliser des ressources naturelles dont on dispose, toute en préservant la nature, sans compromettre les générations à venir », a déclaré M. Innocent Cigoho.

Quant à la question d'actualité liée sur les processus d'attribution des blocs pétroliers et gaziers évoquée par le Prési-

dent Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo lors du sommet économique et financier à Londres, M. Cigoho a fait savoir qu'il est plutôt question de comprendre que le gouvernement se retrouve face à une responsabilité historique, qui nécessite à ce que le pays adhère préalablement aux instruments de la protection de l'environnement au niveau nationale et internationale, toute en respectant les principes du développement durable qui garantit la protection et la préservation de la nature.

S'agissant du danger qui pourra surgir sur l'exploitation des blocs pétroliers et gaziers, il a estimé que l'objectif serait d'uti-

liser des compétences nationales et internationales dans le domaine environnemental, en vue de répondre à ce problème épineux des moyens nécessaires pour améliorer la vie des compatriotes.

« Il est question d'identifier les impacts positifs de cette décisions, afin de proposer des mesures de modifications pour que cela reste durable au profit du développement de la RDC », a ajouté le consultant et expert environnementaliste Innocent Cigoho.

ACP

Sud-Kivu

Des jeunes de Bukavu formés sur l'observation du processus électoral



L'Association Karibu Jeunesse Nouvelle a bouclé, samedi 22 octobre, la formation sur l'observation, le monitoring du processus et le marketing électoral en faveur de 18 jeunes de la ville de Bukavu (Sud-Kivu).

Cet atelier de trois jours s'est inscrit dans le cadre du projet : « Campagne d'éducation civique et de mentorat pour la participation effective des jeunes au processus électoral ».

Les 18 jeunes ayant suivi cette formation font partie de 50 que l'Association Karibu Jeunesse Nouvelle a sélectionnés du Sud-Kivu.

Le président de cette structure, Jolly Kamuntu a indiqué que cette formation va être dispensée dans plusieurs agglomérations du Sud-Kivu :

« Nous allons être à Kavumu avec les jeunes de Kalehe, Idjwi, Kabare et Fizi, c'est après ça que le mentorat va commencer avec des mentors qui ont été identifiés pour partager leurs expériences et les accompagner à participer effectivement au processus électoral ».

A travers cette formation, ces jeunes peuvent non seulement être candidats mais également observateurs lors de prochaines échéances.

« On nous a appris en tout cas comment nous devons faire un marketing électoral. On a appris comment est-ce que nous devons nous vendre en tant que jeunes candidats. Quelles sont les actions que nous devons posées dans la communauté. Cette formation est très capitale pour nous les jeunes candidats, nous devons en tout cas, beaucoup travailler parce qu'on nous a dit, on ne gagne pas les élections à la veille, on gagne les élections beaucoup de temps avant », a souligné un des participants à cette formation.

Cette formation est le premier round sur les trois qui seront organisés dans le cadre de ce projet avec les jeunes des territoires.

Nord-Kivu

Environ 20 personnes tuées à la machette par la milice Nyatura à Masisi

Au moins dix-neuf personnes ont été tuées vendredi 21 octobre à Kilambo dans le groupement Nyamaboko 1^{er}, territoire de Masisi (Nord-Kivu). Des sources locales accusent des combattants Nyatura d'être auteurs de ces meurtres.



sarmement avait été bien conduit, nous ne serions pas là à déplorer toutes ces victimes», regrette cet élu de Masisi.

Le conseil territorial de la jeunesse de Masisi demande le déploiement des militaires et policiers dans cette zone ainsi

que l'accélération du processus de désarmement et démobilisation des miliciens. Il réclame aussi une enquête afin d'identifier les auteurs de ces meurtres pour qu'ils répondent de leurs actes.

D'autres notables de ce territoire sollicitent l'implication du gouvernement dans cette situation pour éviter qu'on arrive aux tensions entre les communautés hunde et hutu dans cette partie de Masisi.

Alexis Bahunga rappelle que depuis le mois d'août dernier, au moins quarante-deux personnes ont perdu la vie dans les accrochages entre les groupes Nyatura et NDR rénové.

Ituri

Un mort et des véhicules incendiés dans une attaque des ADF à Some

Au moins une personne a été tuée et cinq véhicules, dont trois camions citernes, ainsi que six maisons, incendiés lors de l'incursion samedi 22 octobre des ADF au village Some, territoire de Mambasa (Ituri).

Selon des sources locales, cette incursion a provoqué un mouvement de populations dont certaines ont été emmenées en brousse par les ennemis dans leur fuite.

Cette attaque des ADF a été signalée tôt ce samedi matin.

Avec leurs alliés Mai-Mai, ils ont pris d'assaut les habitants du village Some à 26 kilomètres sur la route Byakato - Mambasa.

Surpris par des tirs d'armes aux petites heures du matin, certains habitants ont pris la direction de Beni.

D'autres se sont dirigés vers Bangole et Mayuwano, avant l'intervention des

FARDC (venues de Mambasa-Centre) et qui a permis de limiter les dégâts.

Pour sa part, le coordonnateur de la NSCC/Mambasa, John Vuleverio, indique que le bilan provisoire de cette attaque fait état de cinq véhicules ainsi que six maisons d'habitation incendiés par ces rebelles.

Un taximan a été également tué et sa moto endommagée, poursuit la même source.

John Vuleverio invite les militaires à renforcer leurs effectifs dans cette zone pour empêcher la progression des rebelles vers le centre du territoire de Mambasa.

De son côté, l'administrateur de ce territoire, colonel Jean-Baptiste Matadi appelle la population au calme et surtout à collaborer avec les services de sécurité pour dénicher l'ennemi qui cherche à saboter le processus de paix en cours.

Kinshasa

Le bulldozer est passé sur le site du cimetière Kinsuka

Le gouvernement provincial de Kinshasa procède à entamé, samedi 22 octobre, l'opération de la démolition des constructions anarchiques sur le site du cimetière de Kinsuka, au quartier Mazal, commune de Mont Ngafula.

Cette démolition intervient 11 jours après que le gouverneur de Kinshasa a accordé un préavis aux occupants lors de son passage sur ce site.

Gentiny Ngobila avait prévenu que cette démolition se ferait sans indemnité puisque « ces terrains ont été acquis illicitement ».

De leur côté, les locataires se tournent vers les bailleurs mais sans grand espoir de récupérer les frais de garantie locative pour certains.

Ce vendredi la plupart d'habitants du site de cimetière de Kinsuka ne savaient où aller.

D'autres encore ont entamé des



démarches pour trouver un nouveau logement ou chercher refuge chez des proches, en attendant de réunir les frais de la garantie locative.

Des témoins affirment que plusieurs autres destructions de maisons ont déjà eu lieu sur ce site sans que cela décourage des vendeurs comme des acheteurs, accusés de profaner ce lieu de morts.

Haut-Katanga

Lubumbashi : Une dizaine d'élèves entre la vie et la mort après inhalé un produit toxique

Au total, 13 élèves filles du Complexe scolaire Sanga le Thanzi, situé dans le quartier Gambela 2 dans la commune de Lubumbashi dans la ville portant le même nom en province du Haut-Katanga sont entre la vie et la mort après avoir inhalé des produits toxiques aspergés par un autre élève dans leur salle de classe.

L'association sans but lucratif, le Centre international pour la promotion de développement et des droits de l'homme (CEIPDHO) qui a rapporté la nouvelle à 7SUR7.CD le vendredi 21 octobre 2022, précise qu'il s'agit de l'élève Omari Okundji de quatrième mécanique générale qui avait aspergé, le mercredi dernier, ce produit toxique dans la classe de sixième littéraire de cet établissement scolaire.

« 13 élèves en majorité les filles, toutes mineures d'âge sont entre la vie et la mort. Le fait s'est déroulé le 20/10/2022 au complexe scolaire Sanga le Thanzi, avenue Kasangulu, Q/Gambela 2, ville de Lubumbashi dans le Haut-Katanga. L'élève incriminé est le fils de l'un des présidents à la Cour d'appel du Haut-Katanga et non fils du président de cette instance. Ce jeune homme habillé en uniforme des élèves détenait sur lui un produit très très toxique et ouvre le flacon dans la salle et asphyxie toute la salle », écrit Jean-Paul Tshishimbi qui signe cette alerte dont une copie est parvenue à 7SUR7.CD.

La nouvelle est confirmée par une des élèves victimes trouvée dans un centre de santé prêt de l'école. Sous couvert d'anonymat, elle explique qu'elles avaient vu ce garçon venir à travers les fenêtres, asperger ce produit. Du coup, elle a senti comme du piment dans la bouche et s'est évanouie.

Given Mpiana, médecin généraliste dans cet hôpital interrogé samedi par 7SUR7.CD précise que les boutons qui sont sortis sur les corps de ces filles sont dus au produit inhalé et que les autres filles en état grave ont été transférées aux cliniques universitaires de Lubumbashi.

« Cette fille a eu d'allergie suite aux substances là inhalées, ça a provoqué d'allergie. Mais on est en train encore de faire l'investigation pour savoir qui ont porté ces gaz là. 6 autres filles sur les 13 en état grave ont été envoyées aux cliniques universitaires », a-t-il fait savoir.

Aux cliniques universitaires que le reporter de 7SUR7.CD s'est rendu, 5 filles ont été placées sous respirateurs. Jean-Pierre Mwamba, préfet de l'école Sanga le Thanzi trouvé sur place précise qu'une autre fille a été dépêchée à un autre hôpital suite à son état qui ne pouvait pas être pris en charge dans ces cliniques universitaires de Lubumbashi.

« Ici aux cliniques, nous avons 6 enfants. Une seule fille a été dépêchée chez CMDC et les autres qui sont restées, ont les placées sous aspirateurs mais les médecins me confirment qu'il y a quand même



un grand changement », a-t-il rassuré.

Interrogé samedi par 7SUR7.CD comme étant le père de l'élève ayant aspergé le produit toxique dans la salle de classe, Pierre Malagano, premier président de la Cour d'appel du Haut-Katanga indique qu'il s'agit du fils d'un autre président et non lui car il y a plusieurs présidents de la Cour d'appel au Haut-Katanga.

« L'enfant porte le nom de son père, Omari Okundji et moi c'est Pierre Malagano. Nous sommes deux personnes différentes. Moi je suis le chef de son père qui est Lukundji. Donc je suis le premier président de la Cour et son père est président car il y a au moins 12. D'ailleurs lorsque j'avais appris cet incident, j'avais ordonné qu'il soit gardé au tribunal pour enfant pour qu'on puisse voir mieux sur cette affaire. Mes enfants portent mon nom », a-t-il déclaré au téléphone de 7SUR7.CD.

Il sied de noter que le père de l'enfant, Omari Okundji a démenti samedi à 7SUR7.CD le fait que son fils portait des bottes et détenait des produits utilisés par les criminels.

Le CEIPDHO qui est une organisation de défense des droits de l'homme a appelé les autorités provinciales, les services de sécurité, les systèmes de Nations-Unies à s'impliquer pour qu'une lumière soit établie dans cette affaire.

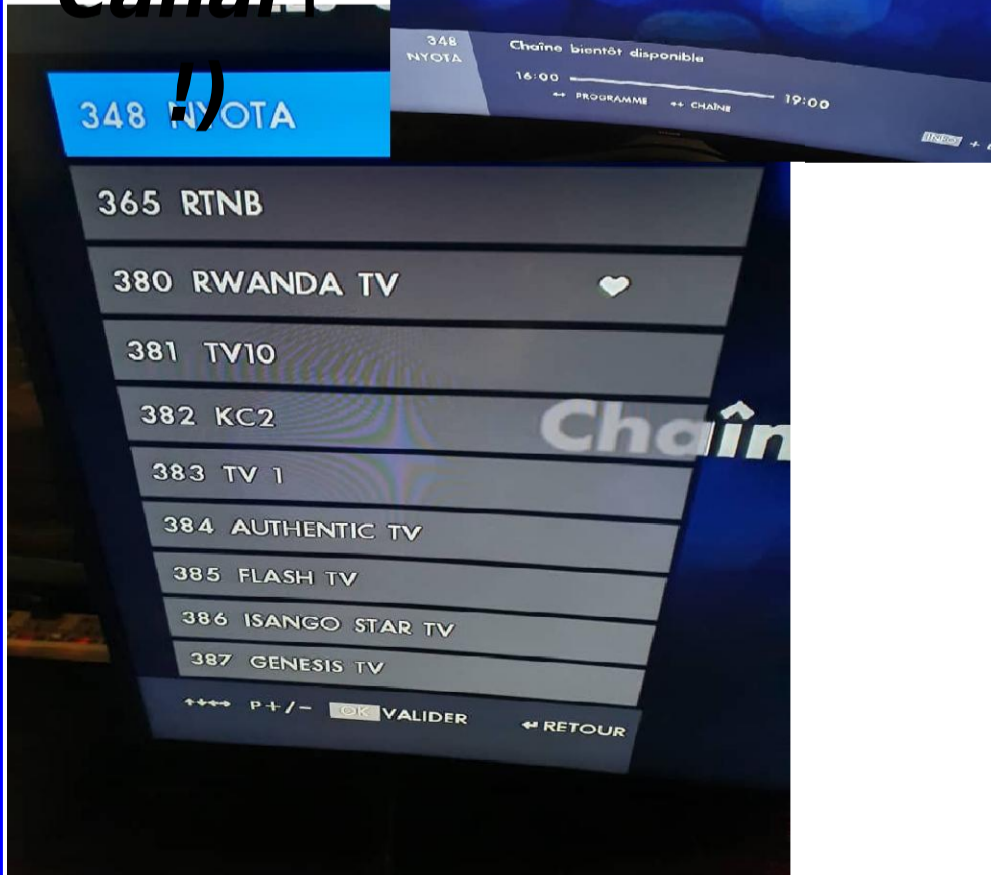
Patient Lukusa, à Lubumbashi

Arrêt sur image



Nyota TV sur Canal+

(Retrouvez-nous sur 348 Canal+)



Les pays africains vont réaliser des taux de croissance élevés en 2022 et 2023

Le Congo-Kinshasa résiste mieux à la crise. Le taux de croissance est projeté à 6,1% en 2022 et à 6,7% en 2023. Les pays africains à plus forte croissance économique en 2022 sont par ordre, les Seychelles (10,9), le Niger (6,7%), l'Égypte (6,6%), le Soudan du Sud (6,5%), l'Île Maurice, la République démocratique du Congo (6,1%), le Rwanda (6%), la Guinée équatoriale (5,8%) et le Bénin (5,7%). En 2023, c'est la Libye qui vient en tête avec 17,9%, ensuite le Sénégal (8,1%), le Niger (7,3%), la République démocratique du Congo (6,7%), le Rwanda (6,7%), la Côte d'Ivoire (6,5%), le Bénin (6,2%), le Togo (6,2%), la Gambie (6%) et l'Ouganda (5,9%).

Suivant les dernières projections d'octobre 2022 du Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne sera de 3,3% en 2022 et de 3,7% en 2023 contre 4,7% en 2021. La croissance mondiale qui était de 6,0% en 2021, devrait fléchir à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. Dans les pays développés, la croissance sera de 2,4% en 2022 et de 1,1% en 2023 contre 5,2% en 2021.

Après la pandémie de COVID-19, la carence en énergie se traduit par une crise économique et financière qui risque d'entraîner la récession dans des pays comme l'Allemagne et l'Italie. La zone euro qui est au bord de la récession, va enregistrer un taux de croissance de 3,1% en 2022, et de seulement 0,5 en 2023 contre 5,2% en 2021. La hausse des prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement en énergie du continent européen sont la con-



séquence d'une série de sanctions prises par les Occidentaux contre la Russie au lendemain de l'invasion de l'Ukraine, le 24 février 2022. Ces sanctions avaient presque fait doubler le prix du pétrole et du charbon et multiplier par 10 à 20 le prix du gaz en Europe. Les coûts et les incertitudes des approvisionnements de l'énergie handicapent la consommation privée, les exportations et les investissements. Des entreprises ferment et des ménages ne savent pas honorer leurs factures. Il y a lieu de redouter des vagues de licenciements et la hausse du chômage.

L'inflation mondiale est projetée à 8,8% en 2022 et 6,5% en 2023 contre 4,7% en 2021. Pour y faire face, les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêt dans un contexte de dettes accrues des ménages et des Etats. Sur le marché des matières premières, les cours du cuivre sont en retrait. Après avoir frôlé les dix mille dollars, ils sont maintenant à 7.500 dollars.

Le Congo-Kinshasa est parmi les pays à forte croissance économique

Selon l'édition du 10 octobre 2022 des « Pers-

pectives économiques régionales: Afrique subsaharienne » du FMI, « la reprise économique en Afrique subsaharienne a connu un coup d'arrêt brutal. L'an dernier, l'activité a rebondi en Afrique subsaharienne, ce qui a porté la croissance du PIB en 2021 à 4,7%. Malheureusement, cette année, la croissance devrait ralentir de plus de 1 point de pourcentage, à 3,6%, car un ralentissement international et une hausse spectaculaire de l'inflation mondiale se propagent à une région déjà éprouvée par une série ininterrompue de chocs ». Les chocs en question sont la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie.

Cette baisse s'explique essentiellement par le ralentissement de croissance des principaux partenaires économiques de la région, dont la Chine et l'Union européenne, des conditions financières et monétaires plus strictes et une baisse de la demande des matières premières. Pour la Chine, le ralentissement s'explique par la poursuite de sa politique de zéro Covid qui se traduit par des confinements de la population et la baisse de la production. Le Congo-Kinshasa résiste mieux à la crise. Le taux de croissance est pro-

jeté à 6,1% en 2022 et à 6,7% en 2023. Les pays africains à plus forte croissance économique en 2022 sont par ordre, les Seychelles (10,9), le Niger (6,7%), l'Égypte (6,6%), le Soudan du Sud (6,5%), l'Île Maurice, la République démocratique du Congo (6,1%), le Rwanda (6%), la Guinée équatoriale (5,8%) et le Bénin (5,7%). En 2023, c'est la Libye qui vient en tête avec 17,9%, ensuite le Sénégal (8,1%), le Niger (7,3%), la République démocratique du Congo (6,7%), le Rwanda (6,7%), la Côte d'Ivoire (6,5%), le Bénin (6,2%), le Togo (6,2%), la Gambie (6%) et l'Ouganda (5,9%).

Dans de nombreux pays avancés, l'inflation a atteint son plus haut niveau en plus de quarante ans. En revanche, en Afrique subsaharienne, la hausse des prix a été moins spectaculaire. Actuellement, l'inflation médiane s'élève à environ 9%, contre un taux d'un peu plus de 5% avant la pandémie de COVID-19. Malgré ces bons résultats macroéconomiques, le FMI tire la sonnette d'alarme. L'institution de Bretton-Woods signale que d'ici à la fin de 2022, 123 millions de personnes, soit 12% de la population d'Afrique subsaharienne, devraient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. La montée rapide de l'insécurité alimentaire ces deux dernières années s'explique principalement par les retombées de la pandémie et de la récente guerre en Ukraine, une dégradation de la situation sécuritaire dans certains pays de la région, une sécheresse pendant quatre saisons dans la Corne de l'Afrique, et d'autres chocs climatiques comme en Angola et à Madagascar.

Gaston Mutamba Lukusa

Tchad

Alerte sur des centaines de "déportations" après les manifestations meurtrières

L'enquête sur les violences qui ont ensanglanté le Tchad jeudi 20 octobre se poursuit au Tchad après la manifestation de l'opposition. Outre les morts et les blessés, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) alerte sur ce qu'elle qualifie de « déportation » vers le nord du pays, pour une destination inconnue, de plusieurs centaines de personnes interpellées.

Les dizaines de personnes interpellées après les manifestations interdites de jeudi dernier ont-elles pu être emmenées au bagne de Koro Toro ? C'est la question que se pose la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui alerte sur ce qu'elle qualifie de « déportations ». « Nous sommes débordés par les témoignages des parents au niveau de Moussoro [une ville située sur la route entre Ndjamena et Koro Toro, ndlr]. Ils ont aperçu plusieurs véhicules transportant entre 500 et 1 000 personnes en train d'être déportées vers une destination inconnue en violation de tous les droits nationaux et internationaux ratifiés par le Tchad. Est-ce que nous sommes devenus un État voyou ? », s'interroge le représentant de l'ONG Dobian Assingar qui demande à la communauté internationale d'agir vite, au micro de notre correspondant à Ndjamena, **Madjiasra Nako**.

Pour lui, des mesures sont nécessaires pour que la situation ne dégénère pas. Le représentant de la FIDH appelle à un sursaut national et international : « Nous appelons la communauté internationale à prendre au sérieux ce qui se passe dans le pays. Les autorités, le gouvernement, le président de la transition, le Premier ministre de la Transition, chacun doit jouer pleinement son rôle de véritable dirigeant, parce que demain, si les choses se passent mal, ils se retrouveront devant la justice internationale. »

Le ministre tchadien de la Com-



munication et porte-parole du gouvernement, Aziz Mahamat Saleh confirme bien que « plusieurs dizaines » d'arrestations ont eu lieu, sans en donner le nombre précis. En revanche, il dément que ces personnes interpellées aient été envoyées vers le bagne de Koro Toro (centre-nord). « **Nous sortons d'un dialogue** où la question de la justice a été au cœur du débat, rappelle le ministre. Nous avons un garde des Sceaux qui est également un ministre de l'opposition de l'ancien régime et je ne pense pas que ce soit le moment de s'adonner à des pratiques d'un autre âge. Pour le moment, il faut situer les responsabilités, faire des arrestations ciblées en fonction de ceux qui ont commis des actes et les mettre à la disposition de la justice ».

Une répression inédite

Jeudi, les manifestants entendaient contester la prolongation de deux ans de la période de transition politique et le maintien au pouvoir de Mahamat Idriss Déby, le fils de l'ancien président. Le bilan de la répression est estimé à une cinquantaine de morts, surtout à Ndjamena, Moundou et Koumra, et environ 300 blessés, selon le nouveau chef du gouvernement, Saleh Kebzabo.

« C'est une des pires répressions à laquelle on a assisté depuis de nom-

breuses années en Afrique francophone. On peut parler de massacre, estime Laurent Duarte, secrétaire exécutif de l'ONG Tournons la page. »

Dans un communiqué intitulé « **Jeudi noir au Tchad : des carnages, des enlèvements et des arrestations** », l'Association tchadienne pour la promotion des droits de l'homme (ATPDH) dénonce la répression organisée par les forces de sécurité et de défense. Son vice-président Lazare Djekourninga annonce l'ouverture de consultations auprès des victimes pour documenter les crimes commis jeudi dernier dans la perspective d'une plainte internationale.

Pour Laurent Duarte, la violence de la répression illustre la nature profonde du régime, malgré le dialogue national dit « inclusif ». « Pour nous, il n'y a pas eu véritablement d'avancée. Idriss Déby père faisait déjà la même chose, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y avait des tensions politiques, on organisait des grands dialogues qui permettaient de coopter, d'acheter une partie de l'opposition et de donner un vernis démocratique, souligne-t-il. Aujourd'hui, c'est très clair, la meilleure manière de se maintenir au pouvoir au Tchad, c'est de tirer sur les opposants. »

Le président de la commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC),

l'Angolais Gilberto da Piedade Verissimo a entamé samedi à Ndjamena une mission d'évaluation de la situation. Il a notamment visité quelques sites touchés par les manifestations et rencontré le Premier ministre Saleh Kebzabo. Au terme de la mission, Gilberto da Piedade Verissimo élaborera un rapport qui sera soumis à la 2e session extraordinaire des chefs d'État de la CEEAC prévu mardi 25 octobre à Kinshasa en RDC.

Des tirs de « personnes en civils »

Concernant les violences, le ministre tchadien de la Communication confirme les informations selon lesquelles « des personnes en civil » seraient descendues de véhicules, avant d'ouvrir le feu sur la foule lors des manifestations. « Vous avez des personnes en civil qui ont été filmées. Des services sont en train de faire tous les regroupements pour pouvoir procéder aux arrestations, affirme Aziz Mahamat Saleh. Il y a vraiment eu des attaques délibérées et c'était insurrectionnel. L'objectif était de prendre le pouvoir par tous les moyens, en voulant absolument qu'il y ait du sang. »

Le ministre accuse l'opposant Succès Masra, président du parti Les Transformateurs d'avoir appelé à prendre les armes. Le Premier ministre Saleh Kebzabo **avait déjà mis en cause Succès Masra** ainsi qu'un autre opposant Yaya Dillo.

Mais le ministre tchadien de la Communication et porte-parole du gouvernement n'exclut pas non plus la possibilité d'une implication de partisans du pouvoir dans ces tirs meurtriers. Le ministre précise que parmi la cinquantaine de victimes recensées, « pas moins d'une quinzaine » de membres des forces de l'ordre ont été assassinés en voulant défendre les lieux où ils se trouvaient en faction.

Burkina Faso

Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela nommé Premier ministre



Docteur en droit, formé à Nice où il a également enseigné, il est auteur de plusieurs ouvrages.

Le président de la transition au Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, arrivé au pouvoir par un coup d'État fin septembre, a nommé vendredi comme

Premier ministre, Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela, un avocat de 64 ans.

« Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela est nommé Premier ministre », indique un décret lu à la télévision publique par le secrétaire général du gouvernement Jacques Sosthène Dingara.

M. Kyelem de Tembela, avocat de profession est à la tête du Centre de recherches internationales et stratégiques, un groupe de réflexion.

Docteur en droit, formé à Nice où il a également enseigné, il est auteur de plusieurs ouvrages notamment « Thomas

Sankara et la Révolution au Burkina Faso - Une expérience de développement autocentré ».

Très critique sur les plateaux de télévision dont il est familier, il dénonçait les dérives de la transition sous le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, renversé par le capitaine Ibrahim Traoré, qui a pris le pouvoir lors d'un coup d'État le 30 septembre.

Le 14 octobre, une charte a été adoptée prévoyant la mise en place d'un gouvernement de 25 membres et d'une assemblée législative de 71 membres.

Le 24 janvier, des militaires emmenés par le lieutenant-colonel Damiba et regroupés au sein d'une junte appelée Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), avaient renversé le

président Roch Marc Christian Kaboré, accusé d'incapacité face aux attaques jihadistes qui se sont multipliées au Burkina.

Mais ces attaques n'ont pas cessé en huit mois et un nouveau putsch a eu lieu le 30 septembre portant au pouvoir le capitaine Traoré qui a notamment invoqué la dégradation de la situation sécuritaire pour justifier ce coup d'État.

« Depuis le 24 janvier, jusqu'au 30 septembre, nous avons constaté des dérives qui ont conduit à un recadrage de cette transition », a résumé vendredi le capitaine Traoré dans son allocution lors de son investiture comme président.

Richard Ali, ambassadeur de la littérature congolaise



très positif et constructif sur la société : les mœurs, la culture, l'économie, l'histoire, le patrimoine, le peuple du Congo. Elle valorise des principes et des valeurs qui contribuent à l'élévation de l'esprit, de la pensée, et des rêves. C'est

L'écrivain Richard Ali A Mutu Bin Kahambo bénéficie désormais de deux diplômes honorifiques d'ambassadeur de la littérature congolaise et de Lauréat du prix Emilie Flore-Faignond. Ces titres lui ont été décernés par l'Association littéraire Bookutani à la Bibliothèque de la Délégation Wallonie-Bruxelles de Kinshasa. Mme Elodie Ngalaka, coordinatrice de Bookutani a justifié le choix de son association sur la personne de Richard Ali du fait qu'il a été parmi les candidats finalistes grâce à son roman intitulé « *Et les portes sont des bouches* », paru en 2021, aux éditions Mabiki, à Kinshasa. Cet opus relate la politique-fiction de la République démocratique du Congo.

En 261 pages, Richard Ali met en scène ses chefs, son gouvernement, ses élections, sa police, les Chinois et évoque des complots. Petit Willy constitue le personnage principal de son roman, arrêté lors d'une marche organisée par les acteurs politiques et des mouvements associatifs.

«Ce roman apporte un regard

ça le critère pour être sélectionné par le PEFF. Et Richard Ali, avec son œuvre intitulée «*Et les portes sont des bouches*», s'est retrouvé parmi les dix finalistes de l'édition 20223 », a indiqué Mme Elodie Ngalaka. Quant à son prix d'honneur en qualité d'ambassadeur de la littérature congolaise et panafricaine, d'après Bookutani, il est lié non seulement à ses œuvres, mais aussi à la contribution de Richard Ali dans la promotion des langues congolaises ainsi que le soutien apporté aux écrivains panafricains.

Heureux qui comme Richard Ali a non seulement remercié l'association Bookutani pour cette marque de reconnaissance, mais aussi dédié ses prix à ses amis écrivains, de la presse ainsi que de la bibliothèque de la Délégation Wallonie-Bruxelles.

Saint Hervé M'Buy/ouragan.cd

Fabregas en concert des retrouvailles le 29 octobre à Brazzaville

Le chanteur congolais, Fabrice Mbuyulu, Maestro Fabregas pour les intimes se produit en concert live le 29 octobre 2022, à l'espace Nirvana club à Brazzaville en République du Congo. A tra-



vers ce concert, l'artiste Fabregas compte communier avec ses mélomanes de l'autre rive du Pool Malebo et partager avec eux ses prouesses artistiques dans son dernier « *Moellon* », déjà disponible sur sa chaîne YouTube et d'autres plateformes de téléchargement légal. Fabregas le Métis noir vient de clôturer sa tournée aux Etats-Unis d'Amérique de près de 6 mois avec son orchestre « *Vila Nova* » dans le cadre de la promotion de son dernier album intitulé « *Cible : mise à jour volume 2* ».

Fabregas, né Fabrice Mbuyulu en 1987 est un chanteur, auteur-compositeur-interprète, danseur et chorégraphe congolais doté d'un timbre de voix chaud et légèrement cassé.

Il est parti du RNB à la Rumba

congolaise. De nature blagueur, le Métis noir est un très bon danseur. D'ailleurs, il crée lui-même ses propres chorégraphies. Il a débuté la musique comme choriste à l'Eglise Saint Alphonse de Kinshasa. Avec le temps, il intègre le groupe de musique « *La Viniora Esthétique* ». Doté des prouesses artistiques remarquables, Fabregas finit par intégrer le très célèbre orchestre « *Wenge Musica Maison Mère* » de Ngiama Werrason.

En 2012, il opte pour une carrière en solo et sort son premier projet « *Amour Amour* ». Il connaît son premier succès en 2014 avec son tube « *Mascara* » et sa danse « *Ya mado* » ou il rend hommage à la beauté naturelle et aux rondeurs des femmes africaines. Ce morceau a été visionné plus de 5 millions de fois sur YouTube.

Saint Hervé M'Buy/ouragan.

Fally Ipupa : " Mon concert au stade des Martyrs sera différent des autres "

Le chanteur congolais, Fally Ipupa s'est présenté ce jeudi 20 octobre devant la presse à Kinshasa pour fixer l'opinion sur son grand concert annoncé ce samedi 29 octobre au stade des Martyrs de Kinshasa. Pour la première fois, celui qui se fait appeler « *Aigle* » va, selon lui, « *affronter le mythique Stade des Martyrs, où il va communier avec les Warriors (Ndlr : les fans de l'artiste), différemment de ces précédentes* ».

C'est-à-dire, nous ne dirons jamais que notre façon de jouer au stade des Martyrs sera meilleur que les autres. Mais ce qui est sûr, je vous garantis que le spectacle qui sera livré, ça, c'est clair, il sera vraiment différent des autres, a rassuré El Rey Mago.

À en croire Dicap, déjà au niveau de l'aspect forme, le public présent, ce jour-là, aura le temps de le constater. « *Les gens qui mourront avant cette date (Ndlr : le 29 octobre 2022), ou ceux qui seront malades, bref, les absents vont manquer un spectacle de haut niveau, parce que déjà, je vais m'habiller avec mes propres vêtements, je vais chanter mes propres chansons...* », a-t-il précisé.



Communément appelé « *Empereur 243K* », le natif de Bandalungwa a également souligné que

jouer au stade des Martyrs reste un grand défi pour lui. À une semaine presque de ce grand rendez-vous, à Kinshasa, les banderoles, panneaux publicitaires et viseuls sur la production du patron de l'orchestre F-Victeam inondent déjà les artères du centre-ville et des quartiers périphériques de la capitale.

Le compte à rebours est donc lancé pour cette grande soirée musicale au « *Grand Libulu* » (Ndlr : grande marmite en français – le pseudo attribué au stade des Martyrs de Kinshasa).

Raphaël Mansangu/ouragan.cd

Kinshasa

Bientôt la " bibliothèque carcérale pour enfant " à la prison centrale de Makala

L'Association des jeunes écrivains du Congo (AJECO) a annoncé à la presse, samedi 22 octobre à Kinshasa, l'inauguration de la première bibliothèque « *bibliothèque carcérale pour enfant* », le 7 novembre à la prison centrale de Makala à Kinshasa. Initiée par l'AJECO, cette bibliothèque a été créée pour offrir à ces enfants privés de liberté, l'opportunité de se reconstruire par l'art et la culture, afin qu'ils réintègrent un peu plus facilement la société.

L'Art et la lecture comme évasion pour les enfants de la prison centrale de Makala, est l'objectif poursuivi par l'Association des jeunes écrivains du Congo. Plusieurs disciplines artistiques seront mises à leurs disposi-



tions, a indiqué Selena Ngoy, présidente de l'AJECO.

Parmi les partenaires qui accompagneront ce projet figure l'Académie des Beaux-arts, a précisé son directeur général Henry Kalama.

La prison de Mbandaka est la prochaine, qui accueillera une bibliothèque carcérale pour enfant, selon l'Association des jeunes écrivains du Congo.

RO

Vodacom Ligue 1 aller - 4^e journée**Tout Puissant Mazembe écrase l'AS Simba : 3 - 0 !**

L'Association Sportive Simba Simba n'aura rugi que le temps d'une demi-heure face aux Corbeaux du TP Mazembe. Au stade Dominique Diur, dimanche 23 octobre 2022, les Corbeaux ont aligné un deuxième succès de rangs en Linafoot D1 cette sai-

son. Porté par Philippe Kinzumbi, les Corbeaux ont brillé dans ce duel. Le numéro 7 est l'auteur du premier à la 33^e minute. D'une frappe puissante mal négociée par Gaël Tshabela, le numéro 7 du TP Mazembe loge le ballon dans le

petit filet. (0-1 à la pause).

Le second acte est une copie collée du premier. Après une première de domination des Kamikazes, Philippe Kinzumbi, encore lui, adresse une belle frappe vers le but de Simba. Aidé par une erreur de main de Gaël Tshabela, il double la mise. (0-2, 60^e minute). Entré en cours de jeu, Adam Bossu va porter le score à 3 à 5 minutes de la fin du temps réglementaire.

3 buts à 0, le TP Mazembe aligne son deuxième succès de la saison en deux matches de la Linafoot D1 28^e édition. Les Kamikazes comptent 2 défaites, 1 nul et 1 victoire après 4 matchs joués.

Footrdc.com

CAF-C1 (F)**Mazembe déjà à Marrakech**

Le FCF TP Mazembe est arrivé, ce samedi 22 octobre, à Marrakech via Casablanca (Maroc).

Ces joueuses, championnes de la RDC, vont participer du 30 octobre au 13 novembre à la 2^e édition de la Ligue des champions féminine-CAF.

La délégation de l'équipe lushoise est composée de 37 membres dont 25 joueuses.

Mazembe fera sa première sortie le 31 octobre (18h TU) contre Wadi Degla Sporting Club (Egypte) au Grand Stade de Marrakech (Maroc).

Cette rencontre va s'inscrire dans le cadre de la première journée de la Ligue des champions-CAF.

Logées dans le groupe B, les Congolaises affronteront, en 2^e journée, les Nigérianes de Bayelsa



Queens FC, le 3 novembre.

Elles vont ensuite clôturer cette phase des groupes, le 6 novembre prochain face aux Sud-africaines de Mamelodi Sundowns.

Les championnes de la RDC espèrent remporter ce trophée continental, après avoir raflé les titres provincial, national et régional (UNIFFAC).

Eliminatoires-CAN U23**La RDC domine l'Algérie (4-1)**

Les Léopards de la République démocratique du Congo de moins de 23 ans (U23) se sont imposés (4-1) face à leurs homologues d'Algérie (les Fennecs U23) ce dimanche 23 octobre, au Stade des Martyrs de la Pen-

tecôte. C'est pour le compte du match aller du second tour des éliminatoires de la CAN U23 dont la phase finale est prévue au Maroc en 2023.

Il n'a fallu que 3 minutes à Gloire Mujaya, attaquant du

TP Mazembe, pour trouver la faille, puis Jonathan Ikangalombo, buteur de DCMF, s'est offert un doublé express (18e, 20e).

A la pause, le score était de 3-0 pour les Congolais.

Huit minutes après la reprise, Helton Kayembe est exclu pour un deuxième carton jaune (synonyme d'un carton rouge) pour mauvais jeu sur un Algérien.

Mais les Léopards ne baissent pas les bras à 10 contre 11.

A la 57^e minute, le joueur John Bakata du TP Mazembe marque, le 4^e but des Léopards.

La réduction du score tardive du latéral gauche de Levante, Chemseddine Bekkouche est intervenue à la 85^e.

Il faudrait un exploit aux Algériens pour renverser la vapeur samedi 29 octobre lors du match retour à Sétif, soit marquer 3-0.

Léopards A**Sébastien Desabre décide de rajeunir la moyenne d'âge en équipe nationale jusqu'à 25 ans**

L'entraîneur français Sébastien Desabre a décidé de limiter la moyenne d'âge des joueurs susceptibles d'être sélectionnés en équipe nationale à 25 ans. Il l'a fait savoir au cours d'une conférence de presse, vendredi 21 octobre 2022, au siège de la Fédération Congolaise de Football Association (Fecofa).

« J'ai décidé de rajeunir la moyenne d'âge, j'ai gardé quelqu'un d'un peu plus âgé, mais on a descendu la moyenne d'âge à 25 ans. On veut construire une base qui tourne autour de 25-26 ans », révèle-t-il.

En effet, le sélectionneur de 46 ans, a pris cette résolution afin de travailler sur ses pro-

jets à long terme de 3 à 4 ans. Qui sont entre autres CAN 2025 et la participation à la Coupe du Monde 2026.

Par ailleurs, il a tenu à préciser que ce projet ne met pas de côté la qualification à la prochaine messe africaine prévue en Côte d'Ivoire l'année prochaine.

« Ce qui ne veut pas dire qu'on veut pas se qualifier pour la CAN 2024 (en Côte d'Ivoire). L'enjeu pour cette campagne c'est qu'il reste des matchs et qu'il faudrait gagner 3 matchs avec un nul pour se qualifier », a affirmé S.Desabre.

Malgré une mauvaise entame de Congolais dans cette phase qualificative, ce dernier reste optimiste quant à la qualification des Léopards.

« Je pense qu'on peut avoir le potentiel pour le faire maintenant si on réalise l'exploit, ça serait magnifique. Mais on va se servir de ces matchs pour évoluer », a conclu l'ancien sélectionneur de l'Ouganda.

Linafoot D1**Lupopo maîtrise Panda à Likasi**

Frustré par Lubumbashi Sport dans la semaine, le FC Saint Éloi Lupopo a empoché ce dimanche, au stade Kikula

tour de la pause, Peter Ikoyo trouvé par le corner de Ciel Ebengo, envoie le cuire au fond de filet. Lupopo est presque à l'abri mais trem-



de Likasi, ses premiers trois points de la saison en Ligue Nationale de Football. La victime des Lumpas se nomme « US Panda B52 ». Victoire au métier pour les coéquipiers de Mika Michée (3-2).

Révoltés après le nul concédé face aux Kamikazes de Lubumbashi Sport, Lupopo s'est défoulé sur l'US Panda. Dès la première minute, Tchatakora ouvre le score sur un centre à ras de sol de Boka. Les Cheminots tiennent leur avance jusqu'à la pause.

5 minutes après le re-

blera tout de même, car à la 55^e minute de jeu, Ilunga Khoj va réduire l'écart sur coup-franc. Panda reprend espoir, mais un espoir fugace puisque Ikoyo Iyembe reviendra à l'heure de jeu de punir une nouvelle le portier du club de Likasi (3-2). Le score n'évoluera pas.

Premier succès de la saison pour FC Saint Éloi Lupopo, 4 points en deux matchs et une place assurée dans le top 10 du classement provisoire, la bataille pour le haut du tableau est bien lancée.

Foot RDC

Lutte politique

D. Mukwege prend le risque

Le Mouvement Appel patriotique vient de planter ses racines dans la capitale avec la mise sur pied de la coordination provinciale de Kinshasa. Objectif affiché, œuvrer à l'élection du docteur Denis Mukwege aux prochaines joutes présidentielles. Comme un peu partout, au pays comme hors des frontières nationales, les mouvements de soutien à la candidature du docteur de Panzi essaient et affichent une détermination particulière.

Jusque-là, dans les différents états-majors on se présente comme des groupes de pression déterminés à « obliger » le Prix Nobel de la paix

à déposer sa candidature. La recette n'est pas récente dans ce pays où, même sous le parti unique, feu Président Mobutu affirmait déposer sa candidature sous pression de la population. Maints autres candidats déclarés avant le docteur Mukwege ont affirmé respecter la volonté de leurs bases respectives.

La lecture silencieuse de la démarche du mouvement Appel patriotique et d'autres cercles des intellectuels dégage des similitudes avec la formule usitée par les autres candidats. Il ne serait donc pas surprenant de voir l'Appel patriotique se muer en parti politique dans les instants à venir. Qui ne dit mot consent,

renseigne la sagesse. En cessant cette dynamique déclenchée depuis plus d'une année, M. Denis Mukwege donne des ailes à sa candidature en sourdine.

Indiscutablement, il aurait souscrit, tout en prenant la mesure réelle de « sa » décision. Car ce plongeon dans l'arène politique l'expose incontestablement aux aléas inhérents et fondamentaux du jeu politique. Ses conseillers et souteneurs feraient œuvre utile en épargnant l'opinion de réactions frivoles à chaque fois qu'une flèche serait décochée contre leur candidat. Sans homologuer le recours à l'injure, l'on doit se prêter à l'exercice po-

litique, tel qu'il se déroule chez nous.

Au regard des réalités incarnées par le jeu politique, avec des acteurs « alimentaires », et la rigueur de la crise, La République croit dur comme le fer que le prestige du Réparateur des femmes court ses derniers jours. Ce n'est pas nécessairement la population, réellement en quête d'un messie, qui lui causerait des ennuis. Le mythe Mukwege s'éteindra plutôt sur la classe politique actuelle, nourrissant des ambitions loin des attentes du plus grand nombre et inféodée aux intérêts des forces maffieuses.

LR

Est de la RDC

Violents combats entre alias M23 et les FARDC

Les combats ont repris entre l'armée nationale congolaise et les soldats rwandais nichés dans la pseudo-rébellion de M23, rapportent plusieurs sources. Selon les mêmes sources, ce sont les pseudo-rebelles qui ont ouvert le premier feu sur les positions des FARDC. Plusieurs analystes renseignent que cette provocation a pour objectif de contraindre Kinshasa à prendre langue avec ce mouvement monté par Paul Kagame, le président rwandais.

Le gouvernement congolais, on le sait, avait récemment exclu toute possibilité de négociation directe avec ce mouvement étranger qui n'a jamais respecté ses engagements. Sur le terrain, les versions divergent quant à la conduite des combats et l'évolution des positions sur le terrain. La ligne de front était restée calme au cours des dernières semaines, mais des heurts sont, de nouveau, survenus jeudi, a indiqué samedi soir le Baromètre sécuritaire du Kivu, qui documente la violence dans la région.

Dimanche, des responsables militaires et des habitants ont fait état de la capture par les hommes du M23 du village de Ntamugenga, une cible stratégique proche de la grande route menant vers la capitale provinciale Goma. Le bilan de ces affrontements reste incertain. Selon le Baromètre sécuritaire du Kivu, au moins deux civils ont perdu la vie et une douzaine ont été blessés. Des responsables médicaux de l'hôpital régional de Rutshuru ont fait état de leur côté de quatre personnes tuées et huit autres blessées vendredi et samedi.

De leur côté, les forces armées nationales reconnaissent que l'ennemi



a tenté une infiltration qui s'est soldée par un échec cuisant. D'après l'armée, toutes les initiatives des terroristes du M23, soutenus par le Rwanda, sont entrain d'être déjouées et détruites. « L'ennemi a tenté encore d'attaquer nos positions à Ntamugenga où jusqu'à ce dimanche, nous sommes en train de le contenir », a dit le colonel Ndjike Kaiko, porte-parole des opérations militaires au Nord-Kivu, affirmant que l'armée évolue très bien sur terrain. Version accréditée par la société civile de Nyiragongo qui affirme que les M23 sont en position de faiblesse et tentent de s'infiltrer dans leur territoire fuyant les bombardements de l'armée congolaise.

Les forces vives locales invitent ainsi toute la population et les autorités publiques à la vigilance afin de déjouer la stratégie de l'ennemi. « Cette structure citoyenne appelle également la population à une vigilance tous azimuts pendant cette période où

l'ennemi en position de faiblesse face à la puissance du feu des FARDC sur différentes lignes de front en Territoire de Rutshuru, cherche à s'infiltrer à partir du Secteur Mikeno pour déstabiliser le Territoire de Nyiragongo via le Groupement Kibumba, à quelques kilomètres de la ville de Goma, où quatre éléments de ce mouvement dont Messieurs MBONEZA Gadi et IZABIKORA Emmanuel ont récemment été capturés respectivement dans les villages Rutovu et Rulimba vers Mwaro », lit-on dans la déclaration des forces vives.

Dans ce même ordre d'idées, la Société Civile coordination territoriale de Nyiragongo appelle les autorités militaires à renforcer la surveillance le long de la frontière congolo-rwandaise en y déployant des éléments des forces de défense et de sécurité pour bien couvrir la région. « Cette zone est souvent victime des actes de provocation de la part

du Pays voisin, pour mettre fin au trafic commercial frauduleux et les mouvements clandestins de certains Rwandais facilités par certains agents de services de sécurité commis à la frontière pour fouler le sol congolais à partir des bornes 11, 12, 13, 15, etc. Chose qui impacte négativement sur la sécurité en Province du Nord-Kivu, spécialement la Ville de Goma, les Territoires de Nyiragongo et Masisi », ajoute la société civile.

Des M23 capturés

Le porte-parole des opérations Sokala 2, le colonel Guillaume Njike Kaiko, a annoncé hier dimanche 23 octobre que certains rebelles du M23 ont été capturés lors des affrontements qui les opposent aux FARDC. « L'ennemi a encore tenté d'attaquer nos positions à Ntamugenga. Jusqu'à ce dimanche, nous sommes en train de le contenir. Toutes les initiatives de l'ennemi sont déjouées par les FARDC. Il y a déjà des capturés parmi les rebelles. Sachez que votre armée évolue très bien sur terrain », a indiqué le colonel Guillaume Njike Kaiko.

Il invite la population habitant la zone où se déroulent les combats à se mettre à l'abri : « Il est plutôt question que la population aie confiance en son armée et qu'elle se mette à l'abri du fait que l'ennemi tire sur les populations qui vont aux champs, sur des motos, ... il a déjà causé des pertes en vies humaines du côté de la population. Que la population se mette à l'abri. Son armée reste déterminée à mettre fin une fois pour toutes à cet ennemi qui n'écoute que le langage des armes ».